



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E82110

VALABLE JUSQU'AU 30/05/2023

ÉDITÉ LE 20/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/12/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRÉTEIL 501 337 760

Siret : 501 337 760 00034

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2114997

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 264177750001

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 264177750001

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/03/2022
Entreprise en redressement judiciaire

Raison sociale : CCMAP

2 RUE DE LA DARSE
ZA VAL DE SEINE
94600 CHOISY LE ROI

Téléphone : 01 53 14 76 42

Portable : 06 62 10 43 88

Site Internet : www.ccmmap.fr

E-mail : contact@ccmmap.fr

Responsabilité légale :
KEDJAR MOHAMED GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / MAÎTRE ENGAREH ALIREZAI
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Fax : 01 53 14 78 19

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	04/04/2020
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	04/04/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.